



Jour de carence

Malgré de multiples interrogations sur la pertinence de cette mesure, mais également les coups de colère des organisations syndicales, dont la CGT, envers la méthode utilisée pour la mettre en place, le gouvernement Sarkozy avait été intransigeant en maintenant le jour de carence.

Il s'est même assuré de sa mise en place en particulier dans toutes les collectivités. En effet, la DGAFP avait donné des consignes claires pour casser les délibérations rejetant ce jour de carence.

Petit rappel historique :

Il est inséré, dans l'article 105 de la loi de finances 2011, un jour de carence (donc non rémunéré) pour l'ensemble des fonctionnaires en position de maladie.

Cette mesure était annoncée comme contribuant à la réduction des dépenses de l'État et participant à égalité privé-public.

Cette mesure est injuste. En effet, il est impossible pour les collectivités de prévoir une mesure sociale de com-

pensation alors même que les salariés du privé en sont bénéficiaires via les conventions collectives.

Le message est clair, les collectivités doivent donc suivre la voie des entreprises privées (PPP, SPL, SEM, etc.) mais uniquement pour ce qui est de la libération des marchés, absolument pas dans les avantages dont pourraient bénéficier les salariés.

Pour revenir à l'objectif, nous pouvions accepter que l'État tente de réduire les dépenses de budget pour compenser les dégâts d'une crise causée par le monde boursier, mais cela doit-il se faire encore et toujours sur le dos des fonctionnaires eux-mêmes touchés par celle-ci ?

Pour la CGT, le jour de carence pour les fonctionnaires territoriaux est un non-sens dans l'objectif de réduction de la dette de l'État puisque les économies réalisées sont au bénéfice des collectivités et non de l'État ou encore de la Sécurité sociale.

Une fois de plus, la logique de transfert des responsabilités des dégâts du capital vers les salariés était mise en œuvre, une fois de plus ce gouverne-

ment jouait sur les rivalités privé-public pour obtenir gain de cause... l'éternel « *diviser pour mieux régner* ».

Mais voilà, le gouvernement Sarkozy n'est plus et un nouveau gouvernement Hollande est en place.

Alors même que bon nombre d'élus de gauche avaient l'intention de renoncer à appliquer cette mesure, pouvons-nous espérer un retour en arrière ?

C'est exactement la question que la délégation CGT avait posée lors de la rencontre avec Marylise Lebranchu, nouveau ministre de la Fonction publique. Sans répondre clairement sur la volonté ou non d'annuler cette mesure, madame la ministre s'étonne que lors des débats parlementaires la question de la compensation prévue dans le privé ne soit pas posée comme une mesure inéquitable pour le public puisque non prévue.

La CGT, c'est clair, ne souhaite pas de compensation, mais bien l'annulation simple de ce jour de carence.